

ASSEMBLÉE NATIONALE
22 mai 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2792)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 546

présenté par
M. Sirugue

ARTICLE 24

Supprimer l'alinéa 32.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'allègement rédactionnel

L'alinéa 32 prévoit que les critères précis de la base ressources sont déterminées par décret en Conseil d'État.

Cette précision n'est pas utile, dans la mesure où l'alinéa 74 renvoie toutes les mesures d'application de l'article 24 à un décret en Conseil d'État, sauf disposition contraire.